

La séance du conseil de la MRC de La Haute-Gaspésie se tient devant public.

L'ordre du jour de la séance tenante a été publié sur le site Web de la MRC de La Haute-Gaspésie le 22 avril 2025. Les citoyens ont été invités à poser leur question ou émettre un commentaire par courriel : [greffe@hautegaspesie.com](mailto:greffe@hautegaspesie.com) ou lors de la période de questions de la séance.



## PROVINCE DE QUÉBEC MRC de La Haute-Gaspésie

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de La Haute-Gaspésie tenue le vingt-huitième jour d'avril deux-mille-vingt-cinq, à 16 h 45, à la salle de conférences du centre administratif de la MRC de La Haute-Gaspésie, situé au 464, boulevard Sainte-Anne Ouest, à Sainte-Anne-des-Monts.

Sont présents :

- M. Guy Bernatchez, préfet, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Marcel Soucy, maire, ville de Cap-Chat
- M. Simon Deschênes, maire, ville de Sainte-Anne-des-Monts
- M. Yves Sohier, maire, municipalité de La Martre
- M<sup>me</sup> Renée Gasse, mairesse, municipalité de Marsoui
- M. Magella Emond, maire, municipalité de Mont-Saint-Pierre
- M. Claude Bélanger, maire, municipalité de Saint-Maxime-du-Mont-Louis
- M. Joël Côté, maire, municipalité de Sainte-Madeleine-de-la-Rivière-Madeleine

Est absent :

- M. Réjean Normand, maire, municipalité de Rivière-à-Claude

Sont également présents :

- M<sup>me</sup> Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Jean-Simon Vigneault, directeur général adjoint, MRC de La Haute-Gaspésie
- M. Alexis Devroede Languirand, conseiller en développement économique – tourisme
- M. Charles-Philippe Mimeault-Laflamme, ingénieur forestier

L'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec* aux membres du conseil à l'ouverture de la séance (réf. : article 153 du CMQ).

### VÉRIFICATION DU QUORUM – OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, la séance est ouverte à 16 h 50 par M. Guy Bernatchez, préfet de la MRC de La Haute-Gaspésie. Mme Maryse Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière, agit comme secrétaire de la séance.

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12605-04-2025

Lecture et adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2025

CONSIDÉRANT QUE le préfet procède à la lecture de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR M. MAGELLA EMOND ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE adopte l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 28 avril 2025 en retirant les points suivants :

- 4.1 Création du comité sur les enjeux de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie
- 4.2 Nominations au comité sur les enjeux de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### RÉSOLUTION NUMÉRO 12606-04-2025

Affectation au surplus accumulé non affecté au budget, dépenses liées aux enjeux de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose au projet pilote pour la population de caribous montagnards de la Gaspésie du gouvernement du Québec dans sa forme actuelle ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie s'oppose aux projets potentiels de fermeture de chemins dans l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie tels qu'ils ont été soumis;

CONSIDÉRANT les conséquences socioéconomiques défavorables qu'entraîneront ces projets pour les Haute-Gaspésiennes et Haute-Gaspésiens ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Gaspésie prévoit faire des dépenses éventuelles liées aux enjeux de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR MME RENÉE GASSE ET RÉSOLU QUE LE CONSEIL DE LA MRC DE LA HAUTE-GASPÉSIE affecte la somme de 25 000,00 \$ au surplus accumulé non affecté au budget de la MRC pour le paiement des dépenses liées aux enjeux de l'habitat du caribou montagnard de la Gaspésie.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

## **AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE**

Aucun dossier *Aménagement du territoire*.

## **DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, TOURISTIQUE ET SOCIAL**

Aucun dossier *Développement économique, touristique et social*.

## **HYGIÈNE DU MILIEU**

Aucun dossier *Hygiène du milieu*.

## **LOISIRS ET CULTURE**

Aucun dossier *Loisirs et culture*.

## **HABITATION**

Aucun dossier *Habitation*.

## **SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Aucun dossier *Sécurité publique*.

## **TERRES PUBLIQUES INTRAMUNICIPALES**

Aucun dossier *Terres publiques intramunicipales*.

## **TRANSPORT**

Aucun dossier *Transport*.

## **AFFAIRES DIVERSES**

Aucune affaire diverse.

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question ni aucun commentaire.

## **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé à 16 h 52 par M. MAGELLA EMOND et résolu que la séance soit levée.

\_\_\_\_\_  
Guy Bernatchez, préfet

\_\_\_\_\_  
Maryse Létourneau, directrice générale  
et greffière-trésorière

Je, Guy Bernatchez, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

